



SERVICE À LA PERSONNE

Guide pour déclarer

INTRODUCTION

Vous avez récemment fait appel à nos services.

Le **service à la personne** est un dispositif d'état prenant en charge **50% de vos frais** de main d'œuvre en matière de service à domicile dans une grande variété de domaines, dont la **réparation, maintenance et cours** informatique.

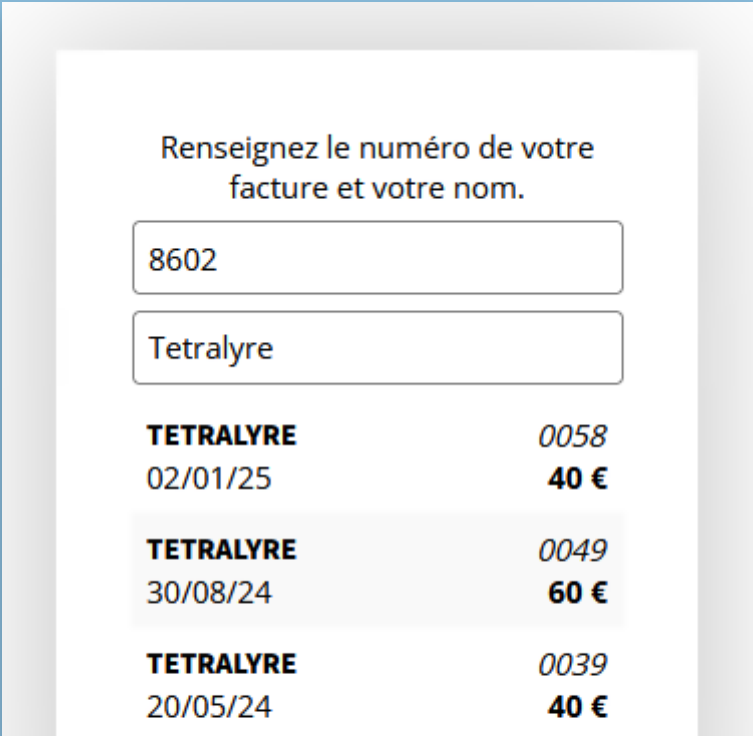
Il intervient que vous soyez **imposable ou non**. Dans le premier cas, une **réduction de vos impôts** sera appliquée. Dans le second, la somme vous sera **directement remboursée**.

Ce guide vous explique **étape par étape** comment réaliser votre **déclaration d'impôts** afin de bénéficier de l'aide.

SOMME À DÉCLARER

1

Rendez-vous sur <https://facture.tetralyre.fr>, puis renseignez votre numéro de facture et votre nom. Vos factures apparaissent. Cliquez sur la première.



Renseignez le numéro de votre facture et votre nom.

8602

Tetralyre

TETRALYRE	0058
02/01/25	40 €
TETRALYRE	0049
30/08/24	60 €
TETRALYRE	0039
20/05/24	40 €

2

Localisez dans la section *Total* la ligne *Sommes à déclarer*. Notez ce montant. Si vous avez plusieurs factures, répétez l'opération et additionnez le tout.

TETRALYRE
Informatique

NOTE D'HONORAIRE

0000 03/01/25

DÉPANNAGE INFORMATIQUE

- » Virus
- » Nettoyage

40 €

TOTAL 40 €

APRÈS CRÉDIT D'IMPÔT : 20 €

- » Taux horaire : 40€/h
- » Temps passé : 1h
- » Somme à déclarer : **40 €**

SI SERVICES à la personne



Vous pouvez imprimer ou télécharger chaque facture et la conserver, autrement elles resteront disponibles en ligne sans limite de temps.

DÉCLARATION AUX IMPÔTS

3

Dans le site des impôts, lors de votre **déclaration de revenus**, dans la section *Charges*, cochez si besoin la case *Réductions et crédits d'impôt*.

4

Dans l'imprimé 2042, rubrique 7, localisez la case 7DB et renseignez-le avec le montant total précédemment noté.

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT	
Dons versés à des organismes établis en France	
Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000 €)	7UD
Dons versés du 15.9 au 31.12.2023 pour la sauvegarde du patrimoine religieux (maximum 1000 €)	7UJ
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections	7UF
Services à la personne, emploi à domicile	
Dépenses d'emploi à domicile	7DB
<i>Vous devez détailler en page 1 de la 2042 RICl le montant correspondant à chaque type de dépenses d'emploi à domicile</i>	
Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESU préfinancé...)	7DR
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL
Vous avez employé directement pour la première fois en 2023 un salarié à domicile	7DQ ☐ COCHEZ
Vous (ou votre conjoint ou une personne à charge) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité"	7DG ☐ COCHEZ
Autres réductions/crédits d'impôt ? Reportez-vous au formulaire n° 2042 RICl.	

5

En première page du formulaire 2042 RICl, renseignez la même somme dans la case BDQ.

230 — Services à la personne, emploi à domicile	
Si vous avez indiqué en case 7DB des dépenses d'emploi à domicile ou de services à la personne, vous devez indiquer ci-dessous le montant correspondant à chaque type de dépenses :	
Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés à domicile	BDA
Accompagnement des enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans handicapés *	BDB
Assistance et aide aux personnes âgées ou handicapées	BDC
Conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques *	BDD
Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques *	BDE
Entretien de la maison et travaux ménagers	BDF
Petits travaux de jardinage (dépenses limitées à 5000 € par an et par foyer)	BDF
Travaux de petit bricolage (dépenses limitées à 500 € par an et par foyer)	BDF
Garde d'enfants de 3 ans et plus à domicile	BDF
Accompagnement des enfants de 3 ans et plus *	BDF
Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile	BDF
Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes	BDF
Préparation de repas à domicile	BDF
Livraison de repas à domicile *	BDF
Collecte et livraison à domicile de linge repassé *	BDF
Livraison de courses à domicile *	BDF
Assistance informatique et internet à domicile (dépenses limitées à 3000 € par an et par foyer)	BDF
Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes	BDF
Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile	BDF
Assistance administrative à domicile	BDF
Téléassistance et visio assistance	BDF
Interprète en langue des signes	BDF

ET MAINTENANT ?

Lors de votre prochaine imposition, **50% de la somme renseignée** sera **déduit** de vos impôts, ou **reversée** si vous êtes non imposable, comme pour tout **crédit d'impôt**.

L'administration fiscale ne demande généralement pas les **factures** car les **professionnels déclarent** de leur côté **chaque intervention**. Mais tenez-vous prêt à les transmettre si réclamé.

Au moindre **problème**, n'hésitez pas à **nous contacter**.



Ces informations sont valides au 1er Janvier 2025. Si vous constatez un changement ou une erreur, merci de nous le faire savoir.

Vous êtes satisfait ?



N'hésitez pas à le faire savoir autour de vous :

- Aimez notre page Facebook
- Laissez un avis sur cette même page
- Laissez un avis sur Google
- Recommandez-nous autour de vous

Nous vous remercions !



Un problème ?

Contactez-nous au plus vite afin que nous puissions trouver une solution à votre problème.



| www.tetralyre.fr



| contact@tetralyre.fr



| 06 15 50 11 23



fb.com/TetralyreInformatique